

**Communiqué de presse
Toulouse, le 8 décembre 2020**

Passage à la retraite dans le Gers La Carsat Midi-Pyrénées rappelle l'importance de déposer sa demande 6 mois avant

La retraite n'est pas attribuée automatiquement. Pour garantir son paiement à la date souhaitée et éviter une rupture de ressources, la Carsat Midi-Pyrénées rappelle l'importance de déposer sa demande 6 mois avant la date de départ choisie.

Ce délai permet de bénéficier de la « garantie de versement » qui donne au futur retraité l'assurance que son premier versement interviendra dans un délai maximal de quatre mois à compter du dépôt de son dossier complet.

C'est aussi le temps nécessaire pour vérifier les informations relatives à la carrière professionnelle et aux événements de vie de l'assuré.

En 2020, dans le Gers :

- **52,3% des dossiers ont été déposés 4 mois ou plus avant la date de départ souhaitée contre 55% en Midi-Pyrénées ; 47,7% des dossiers sont donc déposés tardivement dans le Gers contre 45% en Midi-Pyrénées ;**
- **16% entre 1 à 2 mois avant la date de départ choisie contre 14% en Midi-Pyrénées ;**
- **20% le mois du départ ou après la date choisie contre 18,6% en Midi-Pyrénées.**

C'est pourquoi, pour éviter tout décalage entre le départ à la retraite et le premier versement de la pension, il est nécessaire d'anticiper et de préparer sa retraite.

L'assuré peut ouvrir son espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr et obtenir des informations pratiques pour faire le point sur ses droits grâce aux services :

- Consulter mon relevé de carrière (et le mettre à jour éventuellement)
- Obtenir son âge de départ
- Estimer le montant de sa retraite

Pour créer son espace personnel, rien de plus simple :

- 1- Se connecter sur le site www.lassuranceretraite.fr.
- 2- Cliquer sur « Créer mon espace personnel ».
- 3- Renseigner son numéro de Sécurité sociale et une adresse e-mail.

4- Compléter les renseignements demandés.

Pour en savoir plus sur la création d'un espace personnel, consultez notre [page dédiée](#).

Enfin, le moment venu, l'assuré pourra réaliser sa demande de retraite en ligne grâce au service « Demander ma retraite » pour tous les régimes de retraite de base et complémentaires.

- **En 2020, dans le Gers 41,3% des dossiers de demande de retraite ont été déposés en ligne contre 55% en Midi-Pyrénées.**

CHIFFRES CLES

624 158 retraités du Régime général en Midi-Pyrénées dont 44 181 dans le Gers

25 164 dossiers de retraite traités en Midi-Pyrénées dont 1614 dans le Gers

A propos de la Carsat Midi-Pyrénées

La Carsat Midi-Pyrénées exerce 3 grandes missions de service public aux côtés des assurés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et de la retraite. Elle prépare et paie la retraite des salariés du régime général. Elle aide les retraités dans leur choix de vie et accompagne les assurés en difficulté. Elle prévient les risques professionnels et assure la santé et la sécurité au travail.

Contact presse : catherine.andrieu-vialar@carsat-mp.fr